

FOIRE AUX BOULONS DE SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ

Dimanche 8 Juin 2025

Salle polyvalente, 27 rue Lavoisier, 38490 Saint-André-le-Gaz.

Foire, brocante, expositions, ventes et échanges
sur le thème « Autos – Motos - Vélos - Mécanique - Matériels agricoles et de jardin - Bricolage
Quincaillerie » et également **vide-greniers**

Peuvent participer à cette manifestation :

Pour les expositions : particuliers ou associations qui souhaitent exposer matériels, objets ou collections en respectant le thème de la manifestation.

Pour la vente :

- marchands forains, commerçants, vendeurs/revendeurs, brocanteurs et particuliers proposant que du matériel ou des articles en rapport avec le thème de la manifestation.
- les personnes qui souhaitent effectuer une opération vide-greniers (expo-vente sur aire dédiée).

Les étalages ou stands ne respectant pas les conditions ci-dessous pourront être refusés par l'organisateur.

CONDITIONS GENERALES POUR LA VENTE :

- L'inscription ne donne pas droit à un emplacement réservé. Les exposants seront placés selon leur inscription, leur ordre d'arrivée et de la catégorie de leur stand. Seuls les membres de l'association organisatrice seront habilités à accueillir les exposants et gérer les emplacements et leurs décisions seront souveraines. L'inscription pourra être refusée si le nombre maximum d'exposants est atteint.
- L'exposant est responsable de son stand et des objets exposés. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations et décline toute responsabilité sur les types de produits vendus.
- Les objets qui resteront invendus en fin de journée ne devront en aucun cas être abandonnés, l'exposant s'engage à laisser l'emplacement dans l'état où il l'a trouvé à son installation.
- L'association SAG.Animations et la commune de Saint André Le Gaz décline toute responsabilité en cas de dommage sur les véhicules stationnés sur le champ d'exposition ou aux alentours.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser un exposant avec lequel il existerait un litige, de refuser des objets à la vente s'il estime que cette vente fait tort à l'organisateur ou d'annuler la manifestation par manque de participants ou à cause des conditions exceptionnelles
- En cas de pluie, la manifestation sera maintenue.
- Après le placement, aucun remboursement ne sera possible quel que soit le motif : désistement, départ, ...etc.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement ou d'édicter des prescriptions complémentaires qui auront le même caractère impératif.

ATTENTION :

- L'exposition est ouverte aux visiteurs de **7H00 à 17H00**. L'emplacement doit être occupé pour 8H00. Passé ce délai, il pourra être déclaré vacant et affecté à un autre exposant.
- L'électricité et le matériel (tables, chaises, ...) **ne sont pas fournis et l'emplacement n'est pas abrité.**
- Hors véhicule(s) d'exposition, **un seul véhicule par emplacement marchand** peut être autorisé. Dans ce cas la longueur de l'emplacement est au moins égale à la longueur du véhicule présent.
- Pour les professionnels la réservation est obligatoire, elle est vivement conseillée pour les autres participants.

MONTANT DES EMPLACEMENTS

3 € le mètre linéaire avec les minimums suivants :

Particuliers : **6 €** ou si véhicule présent ⇨ selon longueur du véhicule,
Professionnels : **15 €** ou si véhicule présent > 5m ⇨ selon longueur du véhicule.

Gratuité pour les exposants non-vendeurs
Sur place buvette et restauration

FOIRE AUX BOULONS DE SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ

Dimanche 8 Juin 2025

Salle polyvalente, 27 rue Lavoisier, 38490 Saint-André-le-Gaz.

Foire, brocante, expositions, ventes et échanges
sur le thème « Autos – Motos - Vélos - Mécanique - Matériels agricoles et de jardin - Bricolage
Quincaillerie » et également **vide-greniers**

Peuvent participer à cette manifestation :

Pour les expositions : particuliers ou associations qui souhaitent exposer matériels, objets ou collections en respectant le thème de la manifestation.

Pour la vente :

- marchands forains, commerçants, vendeurs/revendeurs, brocanteurs et particuliers proposant que du matériel ou des articles en rapport avec le thème de la manifestation.
- les personnes qui souhaitent effectuer une opération vide-greniers (expo-vente sur aire dédiée).

Les étalages ou stands ne respectant pas les conditions ci-dessous pourront être refusés par l'organisateur.

CONDITIONS GENERALES POUR LA VENTE :

- L'inscription ne donne pas droit à un emplacement réservé. Les exposants seront placés selon leur inscription, leur ordre d'arrivée et de la catégorie de leur stand. Seuls les membres de l'association organisatrice seront habilités à accueillir les exposants et gérer les emplacements et leurs décisions seront souveraines. L'inscription pourra être refusée si le nombre maximum d'exposants est atteint.
- L'exposant est responsable de son stand et des objets exposés. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations et décline toute responsabilité sur les types de produits vendus.
- Les objets qui resteront invendus en fin de journée ne devront en aucun cas être abandonnés, l'exposant s'engage à laisser l'emplacement dans l'état où il l'a trouvé à son installation.
- L'association SAG.Animations et la commune de Saint André Le Gaz décline toute responsabilité en cas de dommage sur les véhicules stationnés sur le champ d'exposition ou aux alentours.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser un exposant avec lequel il existerait un litige, de refuser des objets à la vente s'il estime que cette vente fait tort à l'organisateur ou d'annuler la manifestation par manque de participants ou à cause des conditions exceptionnelles
- En cas de pluie, la manifestation sera maintenue.
- Après le placement, aucun remboursement ne sera possible quel que soit le motif : désistement, départ, ...etc.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement ou d'édicter des prescriptions complémentaires qui auront le même caractère impératif.

ATTENTION :

- L'exposition est ouverte aux visiteurs de **7H00 à 17H00**. L'emplacement doit être occupé pour 8H00. Passé ce délai, il pourra être déclaré vacant et affecté à un autre exposant.
- L'électricité et le matériel (tables, chaises, ...) **ne sont pas fournis et l'emplacement n'est pas abrité.**
- Hors véhicule(s) d'exposition, **un seul véhicule par emplacement marchand** peut être autorisé. Dans ce cas la longueur de l'emplacement est au moins égale à la longueur du véhicule présent.
- Pour les professionnels la réservation est obligatoire, elle est vivement conseillée pour les autres participants.

MONTANT DES EMPLACEMENTS

3 € le mètre linéaire avec les minimums suivants :

Particuliers : **6 €** ou si véhicule présent ⇨ selon longueur du véhicule,
Professionnels : **15 €** ou si véhicule présent > 5m ⇨ selon longueur du véhicule.

Gratuité pour les exposants non-vendeurs
Sur place buvette et restauration